

Sommaire

Page 1

✕ Editorial

*Les terrains de l'ex-base
aérienne : une future Zone A
Défendre ?*

Page 2

✕ A vos agendas !

*Semaine d'information et
d'action sur la transition
énergétique dans l'habitat*

✕ Climat

*Conférence internationale sur
le climat ou «COP 21»*

Page 3

✕ Vélorution

*Pour un nouveau partage de la
voirie*

Page 4

✕ Espaces verts

*Parc Clause-Bois Badeau : On
y va tous !*

Page 5

✕ Eau potable

*Grande consultation publique
sur l'eau. Votre avis intéresse-
t-il vraiment l'Agglo ?*

Page 6

✕ Aménagement-urbanisme

*A Brétigny, le manque de
financements multiplie les
friches*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée
le 14/04/1992 et agréée au titre de
l'article L.121-8 du Code de
l'urbanisme et de l'article L.141-1 du
Code de l'environnement (arrêté
préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366
du 19 novembre 2002)

Editorial

Les terrains de l'ex-base aérienne : une future Zone A Défendre ?

Nos amis Brétignolais l'ont appris par le magazine municipal Paroles et par la presse : l'État décide d'annuler les projets en cours pour la réutilisation des terrains de la base aérienne. L'équilibre prévu, un logement - un emploi, devient caduc. Il est remplacé par un déséquilibre un logement - un logement. En ces temps de chômage de masse, la nouvelle n'a rien de réjouissant. En ces temps de bétonnage, pas de quoi pavoiser : Brétigny perd l'un de ses attraits, son caractère mi-urbain mi-rural.

Nous avons tous des besoins sociaux de transports en commun, de services publics adaptés, de vie urbaine et culturelle, de nature... Mais ces «basses considérations» restent inaudibles pour l'État qui les balaie d'un mouvement de sceptre. Sous le joug des restrictions budgétaires qui frappent les collectivités locales, nous sentons bien venir un impitoyable «*débrouillez-vous*» étatique. Ce genre de violence de l'État s'appelle une Opération d'Intérêt National, dont le petit nom est «OIN».

Le terrain de l'ex-base aérienne va-t-il donc se couvrir de dortoirs pour ceux qui n'auront pas pu se loger à proximité du Grand métro du Grand Paris ? Que vont devenir les conditions de vie des habitants actuels de Brétigny et des communes voisines, comme celles des futurs habitants ? Avec de telles orientations, la délinquance va-t-elle baisser ?

Plus 19 000 logements en perspective entre Évry et Brétigny, dont 7 000/7 500 concernant directement Brétigny. À raison de 2,5 personnes par logement, ça donne à la louche plus 20 000 personnes à Brétigny, soit un doublement brutal de la population actuelle de la ville. Comme si le reste du monde était saturé de logements et que les pouvoirs publics n'avaient pas de meilleur choix !

Dans ces conditions, ce «OIN» est inacceptable. Il sera sans doute bientôt nécessaire de commencer par une petite mobilisation, puis d'agir pour qu'elle s'étende dans toutes les populations concernées. Dans quel environnement voulons-nous vivre ? C'est le moment d'adhérer à l'Ademub !

Bien d'autres dossiers engagent aussi notre avenir. Par exemple une demande d'autorisation de la société Vermilion, de développer dans la région son exploitation «*d'hydrocarbures dits conventionnels*» (page 5 du résumé non technique, en ligne sur le site de la Préfecture de l'Essonne). Sauf que cette société est aussi experte en fracturation hydraulique «non conventionnelle», beaucoup plus dangereuse : contaminations de nappes phréatiques, mitages des sols, fuites permanentes de méthane...

A vos agendas !

Semaine d'information et d'action du 11 au 17 octobre 2015

« La transition énergétique dans l'habitat »

Dans le débat national sur la transition énergétique, l'ADEMUB consacre son action sur ce sujet en mettant l'accent, sur l'éco-habitat.

Dimanche 11 octobre :

Exposition et dialogue avec les habitants sur le marché de Brétigny

Jeudi 15 octobre :

Projection et débat au Ciné 220 sur le thème de « **La maison économe en énergie** »

Samedi 17 octobre, après-midi :

Visite de maisons individuelles rénovées et économes en énergie, et échanges avec les propriétaires.

Toute la semaine :

Exposition sur le thème de la maison économe en énergie ou la « maison passive », voire active. Et en avant-première...

Présence de l'ADEMUB au Forum des Associations, le samedi 5 septembre.

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, se tiendra à Paris la Conférence internationale sur le climat ou «COP 21»

Dans les années 70, les scientifiques tirent le signal d'alarme : notre climat se dérègle. Mais il faudra attendre le **Sommet de la Terre à Rio-de-Janeiro en 1992** qui réunit des dirigeants politiques, des scientifiques, des diplomates, des représentants des ONG et des médias de 172 pays, pour aboutir à l'adoption de la **Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Cette convention reconnaît la responsabilité des activités humaines sur le climat et fixe comme objectif la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre et elle est adoptée, aujourd'hui, par 195 pays et l'Union européenne.

Les pays qui ont ratifié cette Convention, décident de se réunir chaque année dans le cadre d'une conférence internationale sur le climat appelée «**Conférence of the Parties**» ou «**COP**». Ces conférences ont pour objectif de faire le point sur le changement climatique et les solutions mises en œuvre pour y faire face et de négocier de nouveaux accords. La première conférence a eu lieu à Berlin en 1995 ; et Paris sera donc la vingt et unième.

Le protocole de Kyoto, en 1997, est le premier traité international à fixer des objectifs chiffrés en matière de gaz à effet de serre. 38 pays industrialisés s'engagent à réduire de 5,2 %, leurs émissions de gaz à effet de serre par

rapport à 1990 entre 2008 et 2012. Six gaz à effet de serre d'origine anthropique sont pris en compte : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂o) et trois gaz fluorés (HFC, SF₆, PCF).

Le protocole entre en vigueur le 16 février 2005 après de longues négociations ; mais tous les pays ne l'appliquent pas : les Etats-Unis, alors premier émetteur de gaz à effet de serre, refusent de le ratifier.

Le protocole de Kyoto demeure aujourd'hui encore le seul instrument juridique international de régulation des émissions de gaz à effet de serre.

N.B. : Vous trouverez une information plus complète sur le site de France Nature Environnement d'où cet article est tiré.

Pour un nouveau partage de la voirie

La lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité des usagers vulnérables (piétons -dont handicapés- et cyclistes- nous imposent aujourd'hui deux mesures essentielles : une circulation apaisée et une place plus grande pour les circulations douces dans la ville. Les moyens d'y parvenir :



Sortir du tout-automobile est devenu désormais une mesure urgente dans la politique de nos cités.

Brétigny, tout comme la communauté d'agglomération du Val d'Orge, doivent s'inscrire dans cette démarche en mettant en place les aménagements et la réglementation qu'elle exige tant sur le plan de la circulation que du stationnement.

C'est dans ce but que l'ADEMUB a organisé, dans le cadre de la fête de Brétigny, sa **deuxième vélorution**. Cette balade familiale et festive à travers les rues de la ville, le 16 mai dernier, a rencontré un franc succès : près de 60 participants de tous âges.

Que demandons-nous ?

Nous demandons prioritairement l'extension progressive, au centre-ville et quartier par quartier, des zones de circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes), pour passer dès que possible à la ville à 30km/h à Brétigny et dans toutes les communes du Val d'Orge.

Quelques explications s'imposent sur les moyens que nous donne la Loi.

Zone 30 : rue ou ensemble de rues où la **vitesse est limitée à 30 km/h** et où toutes les chaussées (y compris celles à sens unique) sont à double-sens pour les cyclistes, sauf décision contraire du maire (arrêté municipal) qui doit être justifiée. Signalisation à l'entrée et à la sortie de la zone (panneaux) et aménagement cohérent (rétrécissement de chaussée, ralentisseurs...) avec la limitation de

vitesse. Les piétons sont prioritaires en tous points en traversée de voie.

Zone de rencontre : rue ou ensemble de rues, en ville, où la **vitesse est limitée à 20 km/h** et où toutes les chaussées (y compris celles à sens unique) sont à double-sens pour les cyclistes, sauf décision contraire du maire (arrêté municipal) qui doit être justifiée. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules (voitures et vélos). Signalisation à l'entrée et à la sortie de la zone (panneaux) et aménagement cohérent avec la limitation de vitesse.

Aire piétonne : rue ou ensemble de rues, en ville, affectés à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler **à l'allure du pas** et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les cyclistes peuvent y circuler, sauf



décision contraire du maire (arrêté municipal), à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons. Signalisation à l'entrée et à la sortie de la zone (panneaux)...

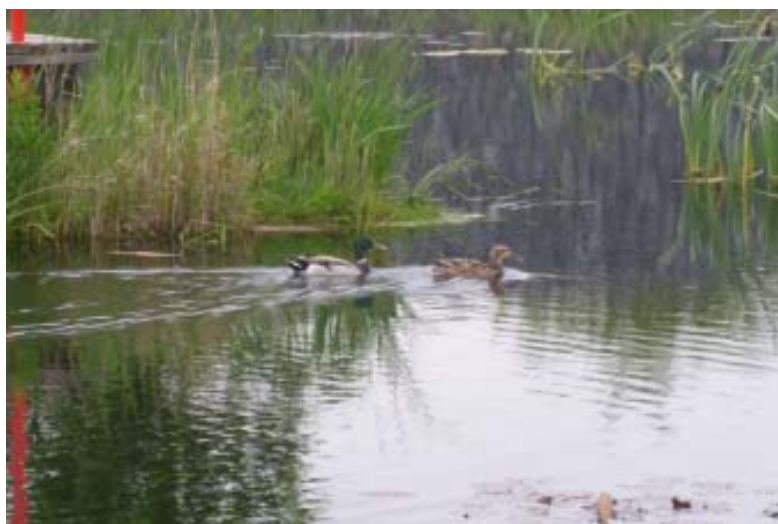
Rien ne convient mieux aux restrictions budgétaires actuelles qu'une politique cyclable ambitieuse !



Espaces verts

Parc Clause-Bois Badeau : « On y va tous » !

Ce parc urbain, encore inachevé, a été inauguré, il y aura bientôt 2 ans. Y êtes-vous déjà allés ?



Profitons-en pour saluer la qualité du travail de nos paysagistes.

Seuls problèmes : il faudra remplacer les arbres morts, mieux afficher le règlement dont le contenu devra être revu, et assurer la surveillance et la protection des lieux...

Alors n'hésitez plus, allez-y !

En ce début de printemps pluvieux, une végétation diversifiée et agréablement disposée s'y développe progressivement.

Une faune locale est aussi bien présente dans ces lieux devenus propices, et on peut y admirer le soir l'envol d'un héron, la promenade de la famille Canard, de la gallinule poule d'eau et, bien sûr, le chant des mâles pour attirer dame grenouille.



Vous pouvez venir « prendre de la graine » auprès des jardiniers qui savent faire pousser de vigoureux légumes dans un sol pas toujours accueillant.

Grande consultation publique sur l'eau Votre avis intéresse-t-il vraiment l'Agglo ?

La communauté d'agglomération du Val d'Orge (la CAVO) vous consulte sur le choix du mode de gestion de l'eau : soit rester en délégation de service public avec la société Suez-Lyonnaise des Eaux, soit passer en Régie Publique pour l'acheminement et la distribution de l'eau aux 120 000 habitants de l'agglomération. Où en est-on ?

Deux réunions publiques ainsi qu'une consultation décidées par les élus du conseil communautaire, lors de sa séance du 17 décembre 2014, ont été programmées tardivement, donnant lieu à peu de publicité. Quant à la consultation, celle-ci est en cours puisque vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres l'enveloppe du Val d'Orge avec la mention « **Grande consultation publique sur l'eau, votre avis nous intéresse !** »

La carte-réponse s'accompagne d'un petit document explicatif de 4 pages où se mêlent vérités, demi-vérités et... omissions.

Pourquoi cette révision du contrat liant l'agglomération à la Lyonnaise ? Par un arrêt appelé « Commune d'Olivet », le Conseil d'Etat rappelle qu'un contrat de délégation de service public de type « eau, assainissement, ordures ménagères, etc. » conclu avant 1995 pour une durée de plus de 20 ans devient caduc à compter du 5 février 2015, la date d'application de la loi Barnier étant le 4 février 1995, ce qui entraîne une révision des contrats tous les 20 ans. Cette révision aurait dû avoir lieu avant le 3 février 2015 pour Brétigny, Le Plessis-Pâté et Sainte-Geneviève-des-Bois.

Mais une des missions de l'audit confié au cabinet privé SP2000 par la CAVO a été de trouver des arguments pour reculer la révision jusqu'en 2017!

Pourquoi aucune allusion à une éventuelle renégociation des prix, en faisant jouer la concurrence, par exemple ? Pourquoi pas Véolia ? Pourquoi une consultation publique ? Peut-être grâce à la pression de certains élus, d'associations et de citoyens excédés par les exigences de la Lyonnaise lors



du remplacement des canalisations en plomb. Ces travaux, qui auraient dû figurer au titre de l'entretien du réseau et être financés entièrement par la Lyonnaise, ont été financés à 69% par nos impôts (financement CAVO) et par l'augmentation du prix du m³ d'eau. Ceci a été l'origine de l'atelier EAU de Morsang-sur-Orge, devenu l'association Aggl'Eau Publique Val d'Orge.

Oui, l'eau sera toujours de qualité, qu'elle soit distribuée par une Régie Publique ou un délégataire. L'Agence Régionale de Santé y veille, c'est la loi.

Non, la chloration n'est pas la seule méthode de suppression des risques infectieux. Il existe des méthodes sans résidus, sans goût, sans odeur. Une eau chlorée est salubre, est-elle saine ?

Quelle est l'efficacité de la distribution de l'eau par la Lyonnaise ? La perte en réseau est globalement de 25% en France et semble être moindre en Régie Publique. Pourquoi ? Par un meilleur entretien des réseaux d'où moins de fuites. Et qui dit fuites dit

possibilité de contamination de l'eau, d'où la nécessité de plus de chlore. Sans compter l'augmentation du coût du m³ arrivant chez vous...

Comment se fait-il que l'entretien du réseau confié au délégataire ne comprenne pas le remplacement des canalisations ? Comme un contrat d'entretien d'éclairage sans remplacement des ampoules usées ? Quels sont les risques supportés par l'entreprise ? Le risque le plus fréquent est la rupture de canalisation... lorsque celle-ci n'est pas remplacée à temps. La

durée optimale de vie d'une canalisation est de 80 ans, soit un taux de remplacement de 1,2% par an. Sous contrat depuis 89 ans avec la Lyonnaise, il semble qu'on en soit entre 0,3 à 0,4% par an, soit un remplacement de la totalité du réseau en 300 à 400 ans. Remplacer l'entretien par des réparations, c'est de la spéculation (avec notre argent) ; c'est ce qu'a fait, pendant une période, Véolia en plaçant les sommes dédiées aux travaux d'entretien requalifiées en « assurance » dans un paradis fiscal !

Recrutement de personnels qualifiés ? Mais le personnel de la Lyonnaise ne demande que ça, d'être recruté ! Et, en plus du savoir-faire, ils ont sans doute de bonnes idées, qu'ils pourront mieux partager en Régie.

Le Prix ? Parlons-en. 15% à 30% de moins pour les villes et agglomérations en Régie Publique Et plein de possibilités : tarif dégressif, l'eau du biberon moins chère que l'eau de la piscine (c'est l'inverse actuellement), quelques

litres d'eau gratuits par jour, tarifs différents pour les familles et l'industrie, pas d'abonnement... Voyez l'expérience de Viry-Chatillon, passée en Régie Publique en 2011.

Dans le document de 4 pages, pas d'allusion non plus au nombre de villes qui sont en train de passer, et ce depuis 20 ans, en Régie Publique, comme récemment Nice, Rennes, Troyes... et Briis-sous-Forges, qui fera partie de notre agglomération dans 6 mois.

La Régie Publique peut aussi concerner la production de l'eau, comme «Eau de Paris»... qui nous propose son eau, comme elle l'a fait à Viry-Chatillon et qu'elle fournit

depuis février 2012, ainsi que l'agglomération Evry Centre Essonne à partir d'un piquage mutualisé des aqueducs jumeaux du Loing et de la Vanne. A nous, l'eau peu chlorée, venue d'espaces protégés, gérés de façon écologique faisant revivre la biodiversité, entourés d'espaces agricoles en agriculture biologique !

Et, avec «Eau de Paris», on peut continuer à imaginer : un double circuit, avec eau non potable pour les lave-linge et les WC...

Pourquoi la Lyonnaise revendique-t-elle, sans preuves, la propriété d'une partie du réseau, qui par essence, étant nécessaire à la distribution équitable

d'un bien public, l'eau, est propriété publique ?

Nous vous invitons à visiter **le Pavillon de l'Eau, face à la station RER Javel** (il suffit de traverser le pont) et nous vous recommandons la lecture de l'ouvrage « Le guide de la gestion publique de l'eau » sous la direction de Gabriel Amard, Editions Bruno Leprince, et pour savoir ce que font les multinationales de l'eau (dont la Lyonnaise et Véolia) dans le monde, et que nous risquons de cautionner, le livre d'Eric Orsenna, « l'avenir de l'eau ».

Aménagement-Urbanisme

A Brétigny, le manque de financements multiplie les friches

Dans le quartier Clause-Bois Badeau, avec la mévente des logements programmés, on a un sentiment d'abandon. Vous avez pu voir que la Sorgem ne termine pas les abords du pavillon des Sorbiers, que les anciens bâtiments Clause restent ouverts à tous vents, qu'une parcelle reste en friche avenue Clause. Parallèlement d'autres chantiers s'ouvrent à Bois Badeau, et on n'arrive plus à suivre, le navire semble ne plus avoir de gouvernail.

Il est sûr que nous ne tenons absolument pas à voir augmenter le nombre de logements, mais nous

demandons simplement que soit terminé proprement le travail commencé : ce qui contribuera, à n'en pas douter, à donner une meilleure image au quartier.

On ne voit pas non plus avancer le projet de réaménagement du centre-ville (OAP) : 1ère urgence pour apaiser et redistribuer les espaces de circulation et redynamiser les commerces de proximité. De même, le projet des Promenades de Brétigny piétine.

«L'atelier local d'urbanisme» organisé par la mairie s'est réuni

début mai. Nous avons noté que le PLU sera modifié. Espérons que ce soit en faveur d'une plus forte protection de nos espaces naturels et de nos zones agricoles. Nous y aiderons de toutes nos forces.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2015

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple **15 euros** - couple **22 euros** - petit budget : **8 euros** - soutien : **35 euros** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2015. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 01 64 56 36 17 ou au 01 60 84 19 10